

BUDGET ANNEXE

« PORTS DE PLAISANCE »

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte financier unique du budget annexe « ports de plaisance »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.2 Les résultats du budget annexe « ports de plaisance »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « ports de plaisance »	6
2.4 La dette du budget annexe « ports de plaisance »	8
3. Le bilan de l'actif et du passif du budget annexe « ports de plaisance »	9
4. La programmation pluriannuelle du budget annexe « ports de plaisance »	10
5. La section d'exploitation du budget annexe « ports de plaisance »	12
5.1 Les recettes d'exploitation du compte financier unique	12
5.2 Les dépenses d'exploitation du compte financier unique	14
6. La section d'investissement du budget annexe « ports de plaisance »	16
6.1 Les dépenses d'investissement du compte financier unique	16
6.2 Les recettes d'investissement du compte financier unique	17

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

A partir de l'exercice 2025, le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire et comptable qui s'est substitué, à la fois au compte administratif et au compte de gestion¹.

Le compte financier unique constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local et facilite la mise en perspective des états financiers.

Sa présentation intègre un bilan, un compte de résultat et des annexes, par budget, apportant ainsi une vision patrimoniale. Les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont désormais présentes au sein d'un même document.

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte financier unique a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Le budget annexe « ports de plaisance » retrace l'ensemble des moyens consacrés à l'exercice de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activités portuaires », relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Ce budget couvre la gestion d'un ensemble de 29 ports de plaisance, répartis de l'ouest du territoire (Saint-Chamas, Berre-l'Étang, Istres) jusqu'à La Ciotat, en passant par la Côte Bleue et Marseille, représentant, avec plus de 10 000 postes à flot, le premier pôle de plaisance d'Europe.

Le budget annexe « ports de plaisance » a pour finalité d'assurer une gestion durable, performante et équilibrée de ces services portuaires, tout en soutenant des objectifs ambitieux et concrets en matière de développement, de qualité de service et de transition écologique.

Parmi les principaux axes de développement figurent :

- ✓ **Modernisation et développement des infrastructures portuaires** : mise aux normes techniques des aires de carénage et rénovation des pannes (pontons), ainsi que la rénovation et la création de capitaineries et bases nautiques, afin d'améliorer la sécurité et l'accueil ;
- ✓ **Renforcement de l'engagement écologique**, à travers des actions de protection de l'environnement portuaire (gestion des déchets, qualité des eaux, économies d'énergie), l'accompagnement des ports vers la certification « Ports Propres » et des pratiques respectueuses des milieux aquatiques ;
- ✓ **Déploiement des ports connectés**, avec le renforcement des réseaux numériques et des services en ligne, pour répondre aux attentes des usagers et soutenir une gestion plus efficace.

Ce budget annexe constitue un outil financier stratégique pour concrétiser des projets structurants au service du développement territorial, optimiser l'expérience des usagers, et accompagner la transition écologique des ports de plaisance métropolitains.

¹ Article 2025 de la loi de finances pour 2024 et Délibération N° FBPA-026-17043/24/CM votée le 5 décembre 2024.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 se déclinent comme suit :

2025	En K€	Montant total "voté" 2025	Montant réalisé 2025	Taux d'exécution 2025
Exploitation	Recettes totales	17 192,20	16 120,48	94%
	Dont recettes réelles	16 079,07	15 007,35	93%
	Dépenses totales	19 729,68	17 209,41	87%
	Dont dépenses réelles	15 561,99	14 130,83	91%
Investissement	Recettes totales	25 654,16	21 211,29	83%
	Dont recettes réelles	21 272,27	18 028,43	85%
	Dépenses totales	24 130,95	21 181,65	88%
	Dont dépenses réelles	22 803,62	19 964,24	88%

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à 87% et correspond à un total de 17 209 k€, et en recettes le taux d'exécution s'élève à 94%, correspondant à un total de titre émis égal à 16 120 k€ ;
 - Les dépenses réelles représentent 14 131 k€ et les recettes réelles 15 007 k€.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à 88% et correspond à un total de mandats émis de 21 182 k€ ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à 83% et correspond à un total de titres émis de 21 211 k€ ;
 - Les dépenses réelles représentent 19 964 k€ et les recettes réelles 18 028 k€.

2.2 LES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Les résultats s'établissent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
En K€		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes réalisées	A	21 211,29	16 120,48	37 331,77
Restes à réaliser en recettes	B	92,18	0,00	92,18
Dépenses réalisées	C	21 181,65	17 209,41	38 391,06
Restes à réaliser en dépense	D	0,00	0,00	0,00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	E = A - C	29,64	-1 088,93	-1 059,29
Résultats antérieurs reportés (+/-)	F	-1 523,21	2 537,48	1 014,27
Solde pour l'investissement ou résultat de clôture pour l'exploitation (excédent /déficit)	G = E + F	-1 493,57	1 448,55	-45,02
Différence entre les restes à réaliser (+/-)	H = B - D	92,18	0,00	92,18
Résultat cumulé (excédent /déficit)	I = G + H	-1 401,39	1 448,55	47,16

La section d'exploitation présente un excédent cumulé de 1 449 k€. Ce résultat provient d'un déficit de -1 089 k€ pour l'exercice 2025, lequel est compensé par des résultats positifs reportés des exercices précédents s'élevant à 2 537 k€.

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 1 401 k€, résultant d'un solde de l'exercice de 30 k€ et de résultats antérieurs reportés négatifs de 1 523 k€. Le reste à réaliser en recettes s'élève à 92 k€, sans reste à réaliser en dépenses.

Dès lors, l'excédent d'exploitation permet de couvrir le déficit d'investissement et permet au budget annexe « ports de plaisance » de se clôturer, en 2025 avec un résultat cumulé excédentaire de 47 k€.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	CFU 2024/2025 en K€ en %	
<i>Recettes de gestion courante</i>	13 327,00	15 564,89	14 476,69	1 149,70	9%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	10 183,27	12 244,60	10 918,73	735,46	7%
Epargne de gestion courante (EBG)	3 143,72	3 320,29	3 557,96	414,24	13%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	24%	21%	25%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	456,66	514,18	530,66	74,00	16%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	133,63	2 655,37	2 617,32	2 483,68	1859%
Résultat exceptionnel large	323,03	-2 141,20	-2 086,66	-2 409,69	-746%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	3 466,75	1 179,09	1 471,30	-1 995,45	-58%
Taux d'épargne de gestion	25%	7%	10%		
<i>Recettes réelles</i>	13 783,66	16 079,07	15 007,35	1 223,69	9%
<i>Dépenses réelles</i>	11 094,92	15 561,99	14 130,83	3 035,91	27%
Epargne brute (EBE)	2 688,74	517,08	876,52	-1 812,22	-67%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	20%	3%	6%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1 710,66	1 780,14	1 712,56	1,91	0%
Epargne nette (ENE)	978,08	-1 263,06	-836,04	-1 814,12	-185%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	7%	-8%	-6%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	18 188,80		23 337,27	5 148,47	
Capacité dynamique de désendettement	6,76	-	26,62		

L'épargne de gestion courante progresse de 3 144 k€ en 2024 à 3 558 k€ en 2025, soit une hausse de +414 k€, représentant une croissance de 13% liée à une progression plus rapide des recettes de gestion que des dépenses. La hausse significative des recettes de gestion courante est principalement portée par les redevances d'occupation des terre-pleins et les locations annuelles d'amarrage, mais également par le versement d'une participation du budget principal. L'augmentation des dépenses de gestion courante, plus modérée, est notamment en lien avec la progression des charges de personnel et frais assimilés.

Le résultat exceptionnel large est fortement dégradé sur l'exercice 2025, passant de 323 k€ en 2024, à -2 087 k€ en 2025, soit une baisse de 2 410 k€ (-746%) attribuée à un pic de dépenses exceptionnelles sur l'exercice.

En 2025, les dépenses exceptionnelles larges sont principalement constituées par le versement d'indemnités pour 839 k€, liées au chantier du port « Heures Claires » (retards dans l'exécution des travaux durant l'été 2025 consécutifs à un arrêté préfectoral pris en raison du risque de feux de forêt), d'une provision pour un litige de 996 k€ et des dépréciations de l'actif circulant pour 576 k€.

Cette évolution conduit à une baisse marquée de l'épargne brute, qui passe de 2 689 k€ en 2024 à 877 k€ en 2025 (- 67%). Le taux d'épargne brute recule ainsi de 20% à 6%, diminuant la capacité d'autofinancement de ce budget.

Après remboursement du capital de la dette (1 713 k€), l'épargne nette devient négative, à -836 k€, alors qu'elle était positive de 978 k€ en 2024. Les ressources propres ne suffisent plus à couvrir le remboursement du capital de la dette, nécessitant un recours à d'autres financements. Le taux d'épargne nette s'établit à -6%.

L'encours de dette atteint 23 337 k€ au 31 décembre 2025, contre 18 189 k€ en 2024.

Dès lors, la hausse de la dette combinée à la baisse de l'épargne réduit fortement la capacité de désendettement (26,7 ans contre 6,8 ans en 2024).

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « ports de plaisance » :

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Dont provision pour emprunt obligataire en 2025* (b')	Emprunt d'équilibre 2025 (c)	Stock de dette au 31/12/2025 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	18 189 K€	1 713 K€	361 K€	6 500 K€	23 337 K€

Le stock de dette au 31/12/2025 de 22 337 k€ est en hausse de 26%, liée à la souscription d'un nouvel emprunt de 6 500 k€ sur 2025.

Une provision spécifique de 361 k€ a été constituée pour couvrir des engagements liés aux emprunts obligataires. Il s'agit d'emprunt dont le remboursement se fait uniquement à l'échéance et en intégralité. La provision permet de mettre en réserve des crédits en anticipation du remboursement.

Constant par rapport au précédent exercice, l'amortissement du capital de la dette s'établit à 1 713 k€ pour l'année 2025.

3. LE BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente un bilan synthétique de l'actif et du passif du budget annexe « ports de plaisance » :

Actif net	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %	Passif	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
Immobilisations incorporelles (nettes)	287 K€	351 K€	22%	Fonds propres	48 866 K€	56 836 K€	16%
Immobilisations corporelles (nettes)	60 370 K€	75 479 K€	25%	Provisions pour risques et charges	194 K€	1 211 K€	523%
Immobilisations financières	23 K€	23 K€	0%	Dettes financières à long terme	18 326 K€	23 469 K€	28%
Total actif immobilisé	60 680 K€	75 853 K€	25%	Dettes à court terme	3 363 K€	1 979 K€	-41%
Total actif circulant	10 072 K€	7 709 K€	-23%	Comptes de régularisations	-1577,17	83 K€	-5352%
Comptes de régularisations	- 4 438 K€	17 K€	100%				
Total actif	70 748 K€	83 579 K€	18%	Total passif	70 748 K€	83 579 K€	18%

L'exercice 2025 se caractérise par une poursuite dynamique de la politique d'investissement, comme en témoigne la croissance de 25% de l'actif immobilisé (75 853 k€). Cette hausse est principalement portée par l'avancement des travaux de réhabilitation et d'extension du port des Heures Claires à Istres.

Le financement des investissements repose sur un équilibre entre fonds propres et recours à l'emprunt. La dette financière à long terme atteint ainsi 23 469 k€, liée à la mobilisation en 2025 d'un nouvel emprunt de 6 500 k€, destiné au financement des programmes d'investissement.

Il y a également une augmentation significative de la provision pour risque et charges (1 211 k€), étant principalement destinée à couvrir un litige lié à la gestion du domaine public.

Le patrimoine portuaire métropolitain progresse de +18% en un an, atteignant 83 579 k€ en 2025.

4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « ports de plaisance » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme au 31/12/2025	Montant réalisé au 31/12/2024	Montant annuel des crédits de paiements réalisé en 2025	Montant réalisé au 31/12/2025	Taux d'avancement au 31/12/2025	Ratio de couverture* (en année)
Ports, Mer et Littoral	PORTS, MER ET LITTORAL GESTION MDTURE 2020-26	25 972 K€	16 724 K€	5 009 K€	21 733 K€	84%	0,8
	PORTS, MER ET LITTORAL PROJET MDTURE 2020-26	37 400 K€	2 125 K€	13 050 K€	15 175 K€	41%	1,7
	SOUS-TOTAL	63 372 K€	18 849 K€	18 059 K€	36 908 K€	58%	1,5
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	45 K€	10 K€	3 K€	13 K€	29%	10,7
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 080 K€	514 K€	171 K€	685 K€	63%	2,3
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	801 K€	81 K€	18 K€	99 K€	12%	38,0
	SOUS-TOTAL	1 926 K€	605 K€	193 K€	798 K€	41%	5,9
	TOTAL GENERAL	65 298 K€	19 454 K€	18 252 K€	37 706 K€	58%	1,5

* Rapport entre le reste à mandater de l'autorisation de programme au 31 décembre de l'exercice et le montant des crédits de paiements réalisé de l'exercice.

A la clôture de l'exercice 2025, le cumul des réalisations du programme d'investissement atteint un montant de **37 706 k€**, soit un taux d'avancement de **58%** de l'enveloppe globale (**65 298 k€**). Il resterait l'équivalent d'un an et demi à engager au regard des paiements réalisés en 2025.

En 2025, les principaux investissements représentent :

- ✓ **5 009 k€** mandatés pour les travaux récurrents liés à l'autorisation de programme « ports de plaisance gestion mandature 2020-2026 ». Les interventions ont porté sur l'amélioration et la sécurisation des infrastructures portuaires, contribuant ainsi à améliorer les capacités d'accueil, et accompagner la dynamique des sites. Elles contribuent également à promouvoir une plaisance propre et une autonomie énergétique via des études techniques et des installations durables (aires de carénage, photovoltaïque, lampadaires éoliens, ...).

Les opérations ont principalement concerné :

➤ **Marseille :**

Archipel du Frioul (1 160 k€) : Remplacement de plusieurs pannes et sécurisation des infrastructures dans une logique d'accompagnement de la dynamique du site. Déploiement du premier appontement photovoltaïque au monde (installation de 48 modules) renforçant l'autonomie énergétique, tout en prenant en compte les contraintes environnementales ;

Secteur Pointe Rouge (997 k€) : Travaux de maintenance, de rénovation et d'amélioration des infrastructures (Grue à La Madrague, Point Propre aux Goudes, revitalisation du site de l'INPP, dragage de l'Escalette ou encore rénovation des chaînes mères à Morgiou, Callelongue et Cap Croisette) confirmant l'ambition de moderniser les installations pour améliorer la sécurité, la capacité d'accueil et la propreté des sites portuaires ;

Secteur Vieux Port (102 k€) : les opérations ont porté principalement sur la sécurisation (surélévation des grilles au Vallons des Auffes), la dépollution (cf. acquisition d'un nettoyeur haute pression), ainsi que

des interventions sur les infrastructures de mouillage (chaîne mère) pour renforcer la fonctionnalité et la fiabilité des sites ;

- Carry le Rouet (1 470 k€) : travaux de réhabilitation du port de Carry-le-Rouet, incluant la surélévation du quai adossé à la digue, la réfection du réseau d'éclairage public et la sécurisation du quai de Malleville, la création d'un chemin piétonnier ainsi que l'installation d'un bâtiment modulaire pour les sanitaires. Le rechargement en enrochements des calanques de Figuières et du Méjean a également été réalisé, de même que la dépose d'un muret et le remplacement de la barrière au port de la Vesse (commune du Rove) ;
- Berre l'Etang (663 k€) dont notamment la reprise du quai nord du port ;
- Port-Saint-Louis-du-Rhône (244 k€) : Allongement de la rampe de mise à l'eau du port Abri ;
- La Ciotat (168 k€) : remise en état du système d'avitaillement, sécurisation des parkings par des bornes et bordures, rénovation des sanitaires ainsi que des missions d'études et de contrôle, telles que des analyses bathymétriques à Saint-Jean et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la base nautique ;
- Sausset-Les-Pins (111 k€) : modernisation de l'aire technique (pompes, bornes, éclairage), le remplacement des câbles des pannes et le lancement des études pour la nouvelle capitainerie ;
- Saint-Chamas (94 k€) travaux de dépose et repose de pannes, remise en état et étanchéité ;
- ✓ **13 050 k€** ont été mandatés en 2025 pour le projet de réaménagement du port des Heures Claires à Istres. Le chantier vise à moderniser les installations portuaires tout en préservant l'environnement, pour répondre au besoin de tous les usagers. Ce port se métamorphose avec une extension de 160 anneaux, des aménagements modernes, incluant parkings, promenades et commerces. Le tout en conservant la démarche « Ports propres ». Il intègre aussi un quai spécialement dédié à la future navette qui permettra notamment de relier Istres à l'aéroport de Marignane. La livraison est prévue au 3^{ème} trimestre 2026.
- ✓ **3 k€** pour le programme logistique lié à l'acquisition de mobiliers de bureaux.
- ✓ **171 k€** pour le programme numérique consacré principalement au développement et à la mise en place du logiciel de facturation SEAPORT, ainsi qu'au déploiement de réseau Wifi public haute performance.
- ✓ **18 k€** ont été consacrés à l'acquisition d'un véhicule de service, type Renault Kangoo dans le cadre du renouvellement du parc automobile.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est de 0 €.

5. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

5.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Recettes réelles	13 783,66	16 079,07	15 007,35	93%	9%
Recettes de gestion courante	13 327,00	15 564,89	14 476,69	93%	9%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 172,01	11 096,49	9 748,32	88%	-13%
731- Fiscalité locale					
74 - Dotations et participations		370,39	985,63	266%	
75 - Autres produits de gestion courante	2 104,85	4 068,87	3 679,13	90%	75%
013-Atténuation des charges	50,13	29,14	63,62	218%	27%
Autres recettes d'exploitation	456,66	514,18	530,66	103%	16%
76-Produits financiers	-	-	-		
77 - Produits exceptionnels	44,67	514,18	530,66	103%	1088%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	411,99				-100%
Recettes d'ordre	943,43	1 113,13	1 113,13	100%	18%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	943,43	1 113,13	1 113,13	100%	18%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total recettes d'exploitation	14 727,08	17 192,20	16 120,48	94%	9%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		2 537,48	-	0%	
Total des recettes d'exploitation cumulées	14 727,08	19 729,68	16 120,48	82%	9%

Pour 2025, les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 15 007 k€, en hausse de 9% par rapport au réalisé 2024.

Concernant les recettes de gestion courante :

- ✓ Principale source de recettes, les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) diminuent de -13% par rapport à 2024, pour un montant de 9 748 k€. Cette baisse s'explique principalement par :
 - Redevances d'occupation liées aux manifestations (-445 k€) : l'année 2024 ayant été marquée par un certain nombre de régularisation des années antérieures ;
 - Refacturations du budget principal (- 434 k€) relatives à des prestations de gardiennage liées à l'organisation des Jeux Olympiques ;
 - Locations diverses passages (- 338 k€).

Ce chapitre regroupe les différentes redevances annuelles d'amarrage, de passage et d'occupation terrestre dont principalement :

- 4 685 k€ au titre des redevances d'occupation des terre-pleins, réparties entre 4 323 k€ versés par les usagers, 201 k€ provenant des sites nautiques et 161 k€ liés aux manifestations ;
- 3 247 k€ pour les locations annuelles d'amarrage ;
- 1 190 k€ pour les locations diverses de passages.
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) recouvrent essentiellement une participation financière du budget principal vers le budget annexe. Cette contribution, maintenue jusqu'à l'harmonisation tarifaire entre les ports ouest et les autres ports métropolitains, est dégressivement réduite sur six ans à partir de 2024 (cf. délibération TCM-004-16561/24/CM). Etant donné que la participation n'a pas été titrée en 2024, un rattrapage a été effectué en 2025, pour un total de 808 k€ : 443 k€ au titre de 2024 et 365 k€ pour 2025.

Par ailleurs, un acompte de 177 k€ est versé par le Département dans le cadre du fonds vert, par suite d'opérations de relevage d'épaves pour des raisons environnementales et de sécurité maritime dans la zone de l'archipel du Frioul.

- ✓ Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75) s'élèvent à 3 679 k€. Ce chapitre est principalement composé des redevances de délégation de service public. La hausse de 75% s'explique par des régularisations des redevances 2024 des délégataires, intervenues sur l'exercice 2025.
- ✓ Les atténuations de charges concernent essentiellement des régularisations liées aux titres-restaurants.

L'exercice 2025 enregistre des produits exceptionnels de 531 k€ découlant principalement de régularisations d'écritures relatives à l'exercice 2024. Ce montant correspond principalement à un ajustement des charges à caractère général rattachées à l'exercice 2024, notamment la consommation d'énergie, dont le coût réel s'est avéré inférieur aux estimations initiales.

Enfin, les recettes d'ordre sont en progression avec un montant de 1 113 k€ (+18%).

5.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Dépenses réelles	11 094,92	15 561,99	14 130,83	91%	27%
Dépenses de gestion courante	10 183,27	12 244,60	10 918,73	89%	7%
011 - Charges à caractère général	5 840,98	7 069,11	5 797,92	82%	-1%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 018,54	4 700,00	4 700,00	100%	17%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	323,75	475,50	420,81	88%	30%
014 - Atténuations de produits					
Autres dépenses d'exploitation	911,65	3 317,38	3 212,10	97%	252%
66 - Charges financières	480,53	507,48	434,00	86%	-10%
67 - Charges exceptionnelles	0,31	1 061,53	1 029,72	97%	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	140,12	1 593,29	1 593,29	100%	1037%
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	290,68	155,09	155,09	100%	-47%
Dépenses d'ordre	2 652,09	4 167,69	3 078,58	74%	16%
023 - Virement à la section d'investissement	-	1 088,51	-	0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 652,09	3 079,18	3 078 580,78	100%	16%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total dépenses d'exploitation	13 747,01	19 729,68	17 209,41	87%	25%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	13 747,01	19 729,68	17 209,41	87%	25%

En 2025, les dépenses réelles mandatées s'élèvent à 14 131 k€, en hausse de +27% par rapport à 2024.

Les dépenses de gestion courante atteignent 10 919 k€, soit une hausse de +7% par rapport à 2024, tout en demeurant en dessous des prévisions avec un taux d'exécution de 89%.

- ✓ Les charges à caractère général (Chapitre 011) baissent légèrement de -1%, atteignant 5 797 k€. Elles sont principalement constituées par :
 - Travaux de maintenance, entretien et patrimoine matériel (1 834 k€) comprenant notamment :
 - L'entretien des mouillages : Interventions localisées sur les communes de Marseille, la Ciotat, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Saint-Chamas, Berre-l'Etang et Istres ;
 - Le dragage des ports : opérations réalisées sur les communes de Marseille, La Ciotat et Carry-Le-Rouet ;
 - La maintenance des infrastructures : Réparation de la station de ravitaillement du port de la Pointe Rouge (commune de Marseille) ;
 - Entretien divers (espaces verts, signalétique) : Prestations réparties sur l'ensemble des communes ;
 - Taxe foncière (1 506 k€) ;
 - Consommation d'eau et d'électricité (572 k€) ;
 - Frais de gardiennage (311 k€)
- ✓ A l'inverse, les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012) connaissent une hausse marquée de +17%, totalisant 4 700 k€, incluant différents ajustements sur l'affectation du personnel et l'intégration de la capitainerie de Saint-Chamas, regroupant les ports de plaisance du Canet (Beau Rivage) et de Notre-Dame.

- ✓ Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) augmentent de 30% par rapport à 2024, s'établissant à 421 k€ et concernent principalement les admissions en non-valeur pour 341 k€.

Les autres dépenses d'exploitation connaissent une forte hausse en 2025, atteignant 3 212 k€, soit un montant 2,5 fois supérieur à 2024.

- ✓ Les charges financières (chapitre 66) correspondent au remboursement de la part intérêts des annuités de la dette.
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) enregistrent un pic en 2025, totalisant 1 030 k€. Il s'agit principalement du versement d'indemnités pour 839 k€ liées au chantier du port « Heures Claires » (retards dans l'exécution des travaux durant l'été 2025 consécutifs à un arrêté préfectoral pris en raison du risque de feux de forêt) et 163 k€ relatifs à de l'annulation de titres.
- ✓ Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont intégralement exécutées pour un montant de 1 593 k€. Ce montant est principalement constitué par une provision pour litige de 996 k€ et des dépréciations de l'actif circulant pour 576 k€. Le solde de 21 k€ concerne les provisions pour compte épargne temps (CET) et heures supplémentaires.
- ✓ Le chapitre 69 concerne l'impôt sur les sociétés de 2024 pour 155 k€ avec une diminution de -47% du bénéfice imposable de l'exercice fiscale 2024.

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements des biens et atteignent 3 079 k€, soit une hausse de +16% par rapport à 2024.

6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

6.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Dépenses réelles	7 100,14	22 803,62	19 964,24	88%	181%
Dépenses d'équipement	5 389,48	21 023,48	18 251,67	87%	239%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	150,95	218,03	138,01	63%	-9%
21 - Immobilisations corporelles	923,30	2 008,11	1 818,94	91%	97%
23 - Immobilisations en cours	4 315,23	18 797,34	16 294,72	87%	278%
Dépenses financières	1 710,66	1 780,14	1 712,56	96%	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 710,66	1 780,14	1 712,56	96%	0%
Dépenses d'ordre	1 677,86	1 327,33	1 217,41	92%	-27%
040 - Opérations de transfert entre sections	943,43	1 113,13	1 113,13	100%	18%
041 - Opérations patrimoniales	734,44	214,20	104,28	49%	-86%
Total dépenses d'investissement	8 778,00	24 130,95	21 181,65	88%	141%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		1 523,21		0%	
Total des dépenses d'investissement cumulées	8 778,00	25 654,16	21 181,65	83%	141%

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 88%, pour un montant de 19 964 k€, en augmentation de 181% par rapport au réalisé 2024.

- ✓ En 2025, les dépenses liées aux opérations d'équipement ont augmenté de 239% par rapport à l'exercice précédent, atteignant un total de 18 252 k€ de dépenses mandatées.

Les principaux projets d'investissement sont les suivants :

- Port des Heures Claires (Istres) : le projet de réaménagement et de valorisation a mobilisé 13 050 k€ en 2025. La livraison de ce chantier est programmée pour le 3ème trimestre 2026.
- Travaux récurrents afférents à la compétence « ports de plaisance » (autorisation de programme « ports de plaisance gestion mandature 2020-2026 »), 5 009 k€ ont été mandatés en 2025. Il s'agit principalement des opérations correspondant à des travaux de modernisation, de réhabilitation et de mise aux normes des infrastructures portuaires, comprenant le renouvellement d'équipements, l'amélioration des réseaux, la réfection d'ouvrages (quais, pontons, pannes), ainsi que des interventions d'entretien, de dragage et d'aménagement des installations techniques et d'accueil.
- ✓ Le chapitre 16, dédié au remboursement de l'emprunt, affiche un montant mandaté de 1 713 k€.

En opération d'ordre, il est enregistré 1 113 k€ d'amortissement des subventions et 104 k€ d'opérations de régularisations patrimoniales.

6.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Recettes réelles	1 647,03	21 272,27	18 028,43	85%	995%
Recettes d'équipement	833,11	19 559,47	16 672,57	85%	1901%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	833,11	11 279,47	10 172,35	90%	1121%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)		8 280,00	6 500,00	79%	
Recettes financières	813,91	1 712,80	1 355,86	79%	67%
10- Dotations, fonds divers, réserves	813,91	1 712,80	1 355,86	79%	67%
Recettes d'ordre	3 386,53	4 381,89	3 182,86	73%	-6%
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 088,51		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 652,09	3 079,18	3 078,58	100%	16%
041 - Opérations patrimoniales	734,44	214,20	104,28	49%	-86%
Total recettes d'investissement	5 033,55	25 654,16	21 211,29	83%	321%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	5 033,55	25 654,16	21 211,29	83%	321%

En 2025, les recettes réelles atteignent 18 028 k€, affichant une progression de 16 381 k€ sur un an.

Cette hausse s'explique par l'augmentation significative des subventions d'investissement, qui évoluent de 833 k€ en 2024, à 10 172 k€ en 2025. Les subventions titrées en 2025 se répartissent comme suit :

- Aménagement du port des Heures Claires (9 189 k€) dont :
 - 8 350 k€ de subventions d'équipements du budget principal ;
 - 839 k€ d'acompte du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.
- Dispositif « JO 2024 » : 900 k€ versés par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- Réhabilitation des ports Saint-Jean et des Capucins à la Ciotat : 83 k€ liés au versement du solde de la subvention par l'agence de l'Eau.

Au chapitre 16 (Emprunts et dettes), qui regroupe les ressources externes destinées au financement des investissements, un nouvel emprunt de 6 500 k€ a été contracté.

En recettes financière, 1 356 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé d'ont été mobilisés pour couvrir le déficit d'investissement (fonds propres et réserves).

En recette d'ordre, 3 079 k€ sont exécutés pour l'amortissement des biens, et 104 k€ pour les régularisations patrimoniales.